

À PROPOS NÉGO

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 4- Numéro 1 (novembre 2023)

État de la situation



Dominique Sauvé

Où en est-on aux tables de négo? Qu'y avait-il dans la nouvelle offre patronale?

Le 29 octobre dernier, le gouvernement déposait une nouvelle offre salariale. Le rattrapage de la moyenne canadienne, on en est loin! En fait, on est même très loin de simplement préserver notre pouvoir d'achat. Le gouvernement nous offre 10,3 % sur 5 ans, soit 1,3 % de plus la première année que ce qui se trouvait dans l'offre précédente alors que l'inflation anticipée pour la même période est de 18 %.

De plus, lors de la réunion du Conseil fédératif de négociation (CFN) qui s'est tenue à Laval les 2 et 3 novembre derniers, le Comité de négociation de la FAE a fait état de l'avancement des discussions. À la suite des présentations, les délégations ont constaté que malgré un plus grand nombre de rencontres, les représentantes et représentants patronaux ne semblaient pas posséder les mandats nécessaires pour faire avancer les discussions. Ce sont là quelques éléments qui ont amené le CFN à choisir une date pour le déclenchement de la grève générale illimitée.

D'ici le 23 novembre, le Comité de négociation de la FAE demeure disponible 7 jours sur 7 pour négocier. Une rencontre du CFN est déjà prévue le 15 novembre, soit une semaine avant le déclenchement de la grève, afin de faire le point sur la situation parce qu'à compter du 23 novembre, si aucune avancée significative aux tables n'a été constatée, nous serons en grève générale illimitée. C'est donc dire que dès le 23 novembre, le seul travail qui vous incombera sera celui de participer au piquetage (selon l'horaire établi) et aux manifestations qui seront organisées nationalement ou localement.

Avant le déclenchement de la grève générale illimitée



France-Dominique Béland



Isabelle Dallaire



- Vous disposez d'au moins dix jours ouvrables pour vous consulter en équipe et remettre une réponse;
- Si la direction ne retient pas la recommandation des enseignantes et enseignants, elle doit leur en donner les motifs par écrit.

Vous avez donc la possibilité de refuser de devancer des tâches qui étaient prévues initialement le ou après le 23 novembre, incluant la rencontre de parents, puisque cela aurait pour effet d'amoinrir les effets recherchés par l'annonce de la grève générale illimitée. Nous vous invitons à être vigilantes et vigilants durant les prochains jours et à adopter les comportements associés :

- Ne répondez pas spontanément à toutes les nouvelles demandes;
- Faites respecter les délais de consultation prévus;
- Prenez un temps de réflexion;
- Communiquez avec la personne déléguée de votre établissement ou avec un membre du Comité exécutif en appelant au 450 979-4613;
- Informez-vous sur vos droits et vos obligations sur notre site Internet lesebl.ca, par courriel à syndicat@lesebl.ca ou par téléphone;
- Prenez des décisions en équipe, soyez solidaires des décisions prises.

Advenant qu'une direction aille à l'encontre de la volonté des enseignantes et enseignants et impose de devancer la date de rencontre de parents, communiquez avec nous le plus rapidement possible afin que nous puissions évaluer les recours légaux à notre disposition.

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas lieu d'essayer de faire en 15 jours ce que l'on aurait fait après le 23 novembre. Le déclenchement d'une grève a pour objectif de mettre de la pression sur l'employeur en arrêtant la prestation de travail. On ne peut pas vous obliger à faire deux fois plus de travail avant la grève pour pallier à ce qui ne sera pas fait durant la grève.

Bulletins, rencontres de parents, comité EHDAA : dans les 15 prochains jours, que va-t-il se passer?

Il peut sembler bizarre de poursuivre votre travail comme si de rien n'était en sachant que dans moins de trois semaines nous serons en grève générale illimitée. Pourtant, c'est bel et bien ainsi qu'il faut agir; jusqu'au 23 novembre, vous devez suivre votre horaire comme à l'habitude. Vous effectuez votre prestation de travail ni plus ni moins comme elle est prévue à votre tâche. Cours et leçons, récupération, planification, rencontres de comités conventionnés, rencontres de parents et remise de notes.

Dans la mesure où les directions respecteraient nos modalités de consultation, une rencontre de parents pourrait être devancée. Nous vous invitons, comme toujours, à appliquer le processus de consultation prévu à l'article 4-8.06 de l'entente locale qui stipule que :

- Vous devez recevoir toute l'information nécessaire à votre décision (ce qui peut inclure un moment pour poser des questions et avoir des échanges);

Le plan d'action-mobilisation



Isabelle Dallaire

Il reste 15 jours avant la grève : doit-on encore appliquer les moyens de pression comme le boycottage des rencontres et la perturbation des formations?

Notre plan d'action-mobilisation comporte plusieurs moyens d'action qui sont encore en vigueur et qui continuent de s'appliquer d'ici le 23 novembre. Il ne faut pas oublier que la grève ne sera déclenchée que s'il n'y a aucune avancée significative aux tables de négociation. Notre comité de négociation souhaite entrer dans une phase accélérée avec les représentantes et représentants patronaux afin de tout mettre en œuvre pour éviter le déclenchement de la grève générale illimitée. Il y a donc encore une mince chance que nous reportions la date de début de la grève. Il faut donc maintenir la pression sur nos directions d'établissement afin qu'elles rapportent à leurs représentantes et représentants la volonté et la solidarité qui se dégagent des enseignantes et enseignants dans les écoles. Nous ne jouons pas un jeu : nos conditions de travail ont besoin d'être améliorées!

A large, red, distressed-style stamp with the word "NÉGO" in bold, uppercase letters. The stamp has a thick red border and a white background with a grainy, ink-like texture. The word "NÉGO" is centered within the stamp.

NÉGO



Se préparer financièrement à la grève



Pascale Vinet

Assurances

Bien que le prélèvement des primes d'assurance sur les paies soit suspendu en période de grève, sachez que vos protections d'assurance collective sont maintenues.

Entente avec votre institution financière...

Les institutions financières sont au courant que les enseignantes et enseignants ont des cycles de négociation à des périodes régulières. Lorsqu'un mandat de grève est voté, nous vous suggérons de communiquer avec votre institution financière pour l'aviser. L'institution peut alors offrir des ententes de paiement différé pour les hypothèques ou d'autres ententes de financement.

...et avec les autres fournisseurs (loyer, téléphone, auto, électricité, etc.)

Le même principe s'applique pour d'autres paiements récurrents. Nous vous invitons à aviser l'ensemble de vos fournisseurs qu'un mandat de grève a été voté et que vous souhaitez une entente concernant vos paiements.

Survivre aux imprévus : créer un fonds d'urgence

Les institutions financières suggèrent que toute personne ayant un emploi stable et des revenus fixes et réguliers dispose en tout temps d'un fonds d'urgence équivalent à un mois de salaire net. Pour ce faire, il est recommandé de mettre de côté un montant fixe sur chaque paie.

Le SEBL est bien conscient que la situation financière est différente d'une personne à l'autre. Pour toute autre question ou inquiétude, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 979-4613 ou à pascale.vinet@lesebl.ca.

Piquetage et manifestation



Isabelle Dallaire



Dominique Sauvé

Bien entendu, faire la grève, c'est difficile financièrement. On ne le fait pas de gaieté de coeur, c'est une décision de dernier recours pour tenter de faire bouger la partie patronale et l'inviter à prendre en compte nos demandes qui soulageraient considérablement la détresse vécue dans les milieux. Mais si c'est une solution de dernier recours dont l'objectif est d'arrêter la prestation de travail, à quoi ça sert d'aller manifester et piqueter devant les écoles?

D'une part, cela permet de faire connaître nos revendications au public. Ainsi, une manifestation nationale donne un rayonnement aux enseignantes et enseignants puisqu'elle démontre à quel point nous sommes solidaires dans nos demandes.

D'autre part, la ligne de piquetage sert à s'assurer que la « production » s'arrête et que même « le boss » ne pourra pas rentrer tranquillement pour avancer dans ses dossiers. En participant au piquetage, on s'assure que les élèves, les directions, le personnel de soutien et le personnel professionnel ne pourront pas entrer dans l'établissement. On arrête la machine! On en profite aussi pour scander haut et fort pourquoi on a fait le choix de se priver de salaire pour obtenir des conditions décentes au quotidien.

La présence du plus grand nombre de personnes possible sur les lignes de piquetage ou dans les manifestations est importante pour démontrer le ras-le-bol des enseignantes et enseignants et leur solidarité. On ne se paie pas un congé en automne, on revendique notre autonomie professionnelle, la valorisation de notre profession et des salaires à la hauteur de l'importance de notre profession.

La personne déléguée de votre établissement a déjà en main tout ce qu'il faut pour planifier le piquetage devant votre établissement. Consultez-la pour vous inscrire. S'il n'y a pas de personne déléguée dans votre établissement, appelez-nous. Nous sommes là pour vous accompagner.

Un grand rassemblement des 66 500 enseignantes et enseignants de la FAE est prévu pour donner le coup d'envoi de la GGI. Restez à l'affût, des informations suivront sous peu par le biais de la personne déléguée. Votre participation en grand nombre est essentielle pour démontrer au gouvernement que nous sommes là et l'inviter à négocier avec nos représentantes et représentants.



La personne suppléante



Isabelle Dallaire



Je suis une personne suppléante, quel est mon rôle durant la grève? Où m'inscrire pour manifester?

Il y a une personne déléguée au sein de la grande majorité des établissements; informez-vous auprès d'elle dans l'établissement de votre choix. Vous pourrez alors donner vos coordonnées et vous inscrire pour faire du piquetage et participer à la manifestation du 23 novembre. Si vous ne souhaitez pas piqueter dans une école en particulier ou si vous ne trouvez pas l'information, appelez-nous au 450 979-4613. Nous pourrions vous accompagner.

L'enseignante et l'enseignant de francisation



France-Dominique Béland



Si vous enseignez au primaire, informez-vous auprès de la personne déléguée dans l'une des écoles que vous visiterez. Si vous enseignez au secondaire, vous pouvez donner votre nom au pôle de l'école secondaire Liberté-Jeunesse ou auprès de la personne déléguée dans l'une des écoles que vous visiterez.

Vous pourrez alors donner vos coordonnées et vous inscrire pour faire du piquetage et participer à la manifestation du 23 novembre prochain. Si vous ne souhaitez pas piqueter dans une école en particulier ou si vous ne trouvez pas l'information, appelez-nous au 450 979-4613. Nous pourrions vous accompagner.

Communication en temps de grève



France-Dominique Béland



Cliquez ici pour vous
abonner



Les réseaux sociaux seront bien entendus mis à grande contribution, il est donc primordial de nous suivre! Facebook et Instagram ont quand même leurs limites et nous ne pouvons tout y publier. Ainsi, le courriel sera le mode de communication privilégié pendant cette période. Vous y recevrez entre autres des convocations pour des manifestations ou des instances ainsi que des informations quant à l'avancée des négociations.

Si vous avez reçu ce journal dans votre boîte courriel du CSSMI, cela signifie que nous n'avons pas votre adresse courriel personnelle. Comme il nous est impossible de savoir ce que fera le Centre de services avec nos adresses courriel professionnelles, nous vous invitons à nous contacter afin de faire la modification nécessaire.

Droits parentaux



Pascale Vinet



Il est déjà prévu à la convention collective, à la clause 5-13.32, que « toute indemnité ou prestation visée par le présent article dont le paiement a débuté avant une grève [...] continue d'être versée pendant cette grève ». Ainsi, dans le cas d'un congé parental déjà amorcé au moment du déclenchement de la grève, les prestations continueront d'être versées comme convenu.

Pour toute question en lien avec votre congé parental, n'hésitez pas à communiquer à nous.

Invalidité



Pascale Vinet

Malgré qu'aucune prestation ne soit payable pendant une grève, certaines exceptions ont été prévues à la convention collective (clause 5-10.32), notamment pour les cas d'invalidité ayant commencé avant le premier jour de grève et pour laquelle l'enseignante ou l'enseignant a fourni un certificat médical au Centre de services. Dans le cas d'une invalidité qui commencerait pendant la période de grève et qui existerait toujours à la fin de la grève, la période d'invalidité débiterait la journée du retour au travail des enseignantes et enseignants.

NÉGO

Grève du front commun annoncée les 21, 22 et 23 novembre



Dominique Sauv 

Nous vous rappelons que les enseignantes et enseignants **ne seront pas en gr ve** les 21 et 22 novembre prochains. Lors de ces journ es, en tout respect de votre horaire habituel, il est possible que l'employeur vous demande de venir donner votre pr sence   l' cole (ou ailleurs) ou vous affecte   un autre lieu pour la r alisation de votre travail.

Le SEBL s'est object  et s'objectera encore, le cas  ch ant, au basculement en t l travail. Par exemple, si des rencontres de parents  taient pr vues durant l'une ou l'autre de ces journ es, sachez que pour modifier l'organisation de la rencontre de parents (comme passer en mode virtuel) la direction devrait passer par le processus de consultation qui est pr vu   l'article 4-8.06 de la convention. Ainsi :

- Vous devez avoir l'information n cessaire pour r pondre   la consultation, incluant l'espace pour poser des questions et avoir les r ponses;
- Vous devez b n ficier d'au moins dix jours ouvrables pour vous consulter et remettre votre r ponse;
- Si la direction ne retient pas votre recommandation, elle doit vous en donner les motifs par  crit.

Advenant qu'une direction aille   l'encontre de la volont  des enseignantes et enseignants et leur impose de modifier les modalit s de leurs rencontres de parents, communiquez avec nous **le plus rapidement possible** afin que nous puissions  valuer les recours l gaux   notre disposition.

Si les rencontres  taient maintenues en pr sentiel les 21 ou 22 novembre en soir e, rappelez-vous que vous n' tes pas tenus de franchir une ligne de piquetage, si ligne de piquetage il y a.

En cas de doute, n'h sitez pas   communiquer avec nous.

N GO